



Institut de Formation en Soins Infirmiers
9 Rue de la Marne
35403 Saint-Malo

Tableau des vaccinations obligatoires

L'élève ou l'étudiant doit être vacciné contre :

- La diphtérie
- Le tétanos
- La poliomyélite
- L'hépatite B

- Devant la recrudescence des cas de rougeole en France, il est vivement conseillé de prendre contact avec votre médecin traitant afin de vérifier la mise à jour du vaccin ROR.

Ce certificat doit également préciser que la vaccination par le BCG a été effectuée ainsi qu'un test tuberculinique (cf. Annexes 4).

Conditions d'immunisation contre l'hépatite B selon l'Arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L 3111-4 du code de la santé publique.

Après un schéma vaccinal complet :

- ✓ Si taux d'anticorps antiHBs supérieur à 100 UI/l = personne immunisée
- ✓ Si taux d'anticorps antiHBs compris entre 10 UI/l et 100 UI/l : la personne est considérée définitivement protégée contre l'hépatite B – plus aucun dosage sérologique, ni injection vaccinale supplémentaire si anticorps antiHBc ne sont pas détectables.
- ✓ Si taux d'anticorps antiHBs inférieur à 10 UI/l = schéma vaccinal selon annexe 2
6 injections maximum – si toujours inf à 10 UI/l = la personne est considérée comme non répondeuse à la vaccination.